

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16  
Affichage le : 26/12/16  
Transmission préfecture le : 26/12/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161216-lmc194841-DE-1-1  
Du : 26/12/16  
Délibération exécutoire le : 26/12/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI  
CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN  
D'UN PAVILLON À USAGE DE BUREAUX, PROPRIÉTÉ  
DÉPARTEMENTALE SITUÉE AU 1, RUE DE LA BUTTE MADAME**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2121-1, L.2141-1 L.3221-1 et L.3211-14,

Vu l'estimation de France Domaine du 21 mars 2016 estimant la valeur vénale de la propriété départementale à 300 000 € assortie d'une marge de négociation de 10%,

Vu le courrier de la Commune de Jouars-Pontchartrain en date du 17 juin 2016 proposant l'acquisition de ce terrain à 270 000 €,

Vu le courrier du Département en date du 25 août 2016 retenant la proposition d'acquisition de M. Le Maire de Jouars-Pontchartrain au prix de 270 000 € conformément à l'estimation de France Domaine,

Vu le courrier de la Commune de Jouars-Pontchartrain du 6 septembre 2016, acceptant la proposition à 270 000 euros assortie d'une clause de complément de prix,

Considérant que la propriété du Département est inoccupée et n'a pas vocation à être affectée à des missions départementales et ne présente, dans ce cadre, plus d'intérêt pour l'exercice des politiques départementales,

Considérant enfin que ces locaux font partie du domaine public départemental,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Sa Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,  
Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générale consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide du déclassement de la propriété départementale située 1, rue de la Butte Madame cadastrée à la section A n° 3977 d'une superficie de 592 m<sup>2</sup>.

Décide la cession à la commune de Jouars-Pontchartrain.

Fixe le prix de cette cession à 270 000 euros conformément à l'estimation de France Domaine du 21 mars 2016.

Dit que ce prix sera complété par une clause de complément de prix qui s'appliquera sur la plus-value générée en cas de cession partielle ou totale de l'assiette foncière à un tiers, à titre gratuit ou onéreux pour une durée de 30 ans.

Dit que tous les frais afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que le produit de la vente sera imputé au chapitre 77, article 775 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

### **CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN D'UN PAVILLON À USAGE DE BUREAUX, PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE SITUÉE AU 1, RUE DE LA BUTTE MADAME**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.